



Claudette Eleini

Coordonnées

17 avenue Carnot
75017 Paris
Tél. : 01 40 68 95 15

C.V.

1972 : D.E.S sciences économiques
1974 : Licence en droit privé
1975 : Prestation de serment au barreau de Paris
1975 : Avocate de la Ligue du droit des femmes créée par Simone de Beauvoir
1976 : Exercice en cabinet individuel: droit commercial, droit civil
1993 : Administratrice de l'Association française des professions libérales
1994 : Fondatrice de l'Association «les Maîtres chanteurs», la chorale des professions juridiques et judiciaires
1996/1997 : Auditrice de l'Institut des hautes études de défense nationale (49^e session)
2000 : Co-présidente de la commission « Responsabilité et droit des assurances »
2010 : Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

«Il vient une heure où protester ne suffit plus, après la philosophie, il faut l'action»
Victor Hugo

Chères consoeurs, chers confrères,

Une justice sans juge, sans greffier, des prétoires sans avocat, des justiciables sans défenseur : mauvais rêve ou future réalité ?

Si les nouvelles technologies de la communication et de l'information nous offrent de multiples perspectives, ces nouveaux outils, incontournables désormais dans nos pratiques, ne doivent cependant pas faire oublier la dégradation de la qualité de notre système judiciaire.

À quoi assistons-nous aujourd'hui ? À un traitement des dossiers à la chaîne, à la déjudiciarisation de nombreux contentieux et en définitive, à des délais de plus en plus insupportables, tant pour nous que pour le justiciable.

Dans cet environnement en pleine mutation, nous devons plus que jamais nous unir et avoir une représentation forte.

Après 35 ans d'exercice professionnel au barreau de Paris et 14 années d'activité associative, j'ai décidé d'apporter mon concours aux côtés de notre bâtonnier, pour défendre notre place dans la cité et pour relever les défis des nouveaux enjeux internationaux.

En particulier, je m'attellerai à :

- Défendre le respect de nos valeurs fondamentales : secret professionnel, confidentialité, déontologie, indépendance.
- Renforcer le rayonnement international du barreau de Paris.
- Appuyer la création d'un groupe de pression institutionnel.
- Aider la profession à conquérir de nouvelles niches de spécialité et à élargir ses champs d'action.
- Améliorer le système de protection juridique imposé aux avocats par les compagnies d'assurances.
- Soutenir les jeunes avocats dans une formation d'excellence, favoriser leur installation et leur ouverture vers l'Europe et l'International.

Merci pour votre soutien et votre confiance.